

**DELIBERATION N°2023
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 OCTOBRE 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix-sept octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre REVERCHON, Maire.

Présents :

M REVERCHON, Mme REIX, M DECEUR, Mme ALLAIN-MONNIER, M ZWISLER, Mme CARANO, M PHULPIN, Mme SIMON, M JOLY, M PALTRINIERI, M COLAS, Mme EYSSERIC, M FAVIER, M CHAVET, Mme ROUX, M LAUMAIN, Mme RAMPON, Mme PIERI, M BERNON, M CHUZEVILLE, M OZENFANT, M COLOMBIER, Mme SEGURA, M ANDREO, M BRIZE, Mme JANODY, M CHETAIL.

Pouvoirs :

Mme COLLET donne pouvoir à M PHULPIN

Absents : Mme PAWLOWSKI

Date de Convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2023

Nombre de Conseillers : 29 En Exercice : 29 Présents : 27 Votants : 28

Mme CARANO a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le procès-verbal du 12 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023.10.01 CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONS – SIGNATURE ET DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

La ville de Jassans est propriétaire du château de Gléteins, situé 315 rue Edouard Herriot à Jassans-Riottier (01480), cadastré section AC n°9, 11 et 12 pour une contenance de 29 642 m², composé du château de Gléteins et de ses bâtiments annexes.

Sur cette parcelle il est proposé de construire une salle multifonctions, le dossier de permis de construire est présenté et exposé au conseil.

Le projet porte sur la construction d'une salle multifonctions de 1000 m² qui pourra accueillir environ 500 personnes assises attablées. Elle sera composée d'un office (cuisine) de 35 m², d'une scène de 68 m², d'un hall de 88 m², et d'un vestiaire de 12 m².

Ce projet, très qualitatif, présente un toit en ardoise, des murs en briques, une architecture qui fait parfaitement écho à l'architecture du château. Un soin particulier est apporté à l'isolation phonique du bâtiment afin de préserver le voisinage.

La salle sera chauffée, l'air sera renouvelé et rafraîchi. Le choix du système son est innovant, breveté et invisible.

Un parc de stationnement sera créé en sous-sol et comptera 44 places.

Les travaux devraient démarrer en mai 2024 et la salle devrait pouvoir ouvrir à l'été 2025

La demande de permis de construire comporte également la demande d'autorisation de construire un établissement recevant du public de 3^{ème} catégorie de type L pour la salle polyvalente et de type PS pour le parc de stationnement.

M REACH du Cabinet SILT architecte concepteur du projet ainsi que M VITTON acousticien, Mrs SIMINI et ARMAND de la SPL BSA de l'Agglomération sont présents pour présenter le projet et répondre aux questions des conseillers municipaux.

La présentation commence et au fur et à mesure de l'avancement M Reach répond aux questions des conseillers municipaux.

M Colombier : l'entrée du bar est située dans le hall. Nous avons déjà un problème à l'espace Colombel lorsque de nombreuses personnes sont au bar, cela gêne la circulation et ce sera le cas ici aussi.

Mr Reach : c'est pourquoi le bar sera accessible à la fois par le hall mais aussi par la salle. Les personnes n'auront pas besoin de sortir dans le hall pour accéder au bar. L'accès pourra se faire aussi uniquement par la salle si l'utilisateur le décide.

Mme Segura fait la même remarque que M Colombier : pour les galas ou compétitions de gym, l'entrée de la salle actuelle est impraticable au moment des entrées et sorties, la foule s'agglutine, ce n'est pas fonctionnel. L'objectif est d'accueillir du monde, en termes de fonctionnalité cela me surprend.

Mr Reach : ici le hall fait 90 m²

Mme Segura pense que celui de la salle Paul Colombel fait au moins cette dimension.

Mme Reix indique que l'escalier tient beaucoup de place dans ce hall.

Mme Segura répond que ça la dérange de commencer un projet en disant « on s'adaptera, on verra à l'usage »

Réponse de M le Maire : il y a deux fonctions bien distinctes :

- Un bar accessible directement depuis la salle lorsque la foule est importante.
- Et un autre situé dans le hall pour des organisations plus restreintes.

Mme Segura indique qu'elle a l'expérience des grosses organisations et pense que c'est un problème.

Mr Reach : au départ le bar est prévu pour la salle ; c'est un plus d'avoir ce deuxième accès.

M le Maire signale que c'est la même conception que la grande salle des fêtes d'Arnas, le bar est conçu ainsi et il n'y a pas de problème.

Mr Reach indique que c'est une bonne remarque et que l'on peut prévoir ce dispositif.

M Colombier aborde un autre point : lorsque la salle est louée en trois parties, fermées par des rideaux, si on loue la partie centrale, on ne pourra pas accéder aux cuisines et aux toilettes.

Mr Reach : pour une seule activité, il y a bien accès à tous les éléments.

Mme Segura : à l'époque à la médiathèque ce matériel conçu pour séparer les salles en deux, pour une isolation physiquement et phoniquement avait coûté très cher, alors qu'il ne fonctionne pas.

Mr Reach : ici il s'agit de rideaux textiles faciles à manipuler.

M le Maire ajoute qu'à Arnas, il s'agit de la même conception.

M Zwisler demande que lorsqu'ils ne sont pas utilisés, les rideaux soient fermés afin de ne pas être vandalisés.

Mr Reach : ce serait dommage au niveau acoustique, car ils aident bien lorsqu'ils sont en position de repli le long des parois, ils aident à maîtriser la réverbération sonore. Si on les range derrière une paroi rigide réfléchissante, on n'a plus cette contribution. Ces rideaux servent à faire le noir, à diminuer la jauge de la salle et participent à l'acoustique. Les plafonds en bois participent au côté chaleureux de la salle, avec un bois micro perforé qui participe également à l'absorption et rappelle aussi le côté patrimonial du château. Les moyens financiers sont optimisés dans leur utilisation et répondent à plusieurs objectifs fixés, l'acoustique, l'usage, le confort, le patrimoine, l'architecture.

Mme Segura : réduire les espaces en les cloisonnant, je suis d'accord, mais une fois les rideaux tirés, il n'y a plus de vue sur l'espace extérieur.

Mr Reach : c'est comme dans une salle de spectacle ou de cinéma, on n'est pas censé voir l'extérieur. Ici, il y a différentes vues, à l'ouest c'est le parc, au nord le château, à l'est la colline et le bâtiment des années 80.

M le Maire : le château se voit à travers le hall d'entrée.

Mme Segura demande pour l'espace cuisine s'il y a un accès extérieur et un stationnement prévu pour le traiteur.

Mr Reach : il y a des portes pour que le traiteur ait accès à l'office et un stationnement est prévu à proximité, il y a aussi des prises extérieures et une rampe adaptée réservée au traiteur uniquement. Pour la salle, il y a un stationnement PMR avec deux places au pied du cheminement pour un accès le plus direct possible. Du côté sud, l'accès est borgne de manière que le son ne s'échappe pas pour protéger les riverains du bruit, point essentiel de ce site à proximité de nombreuses habitations.

M le Maire : les visiteurs ne pourront pas accéder au parc dans sa partie sud, une haie végétale qui empêchera le cheminement par les pelouses sera implantée ; il y aura forcément du bruit pendant le chantier mais ensuite la gêne disparaîtra.

Il avait été envisagé en réunion une modification des portes accédant aux rangements afin qu'elles donnent directement de face aux locaux et l'éventualité de la création d'un sas dans le hall d'entrée qui serait une mesure supplémentaire anti-bruit.

Mr Reach : c'est une disposition qui risque de prendre beaucoup de place. De plus, pour des raisons de réglementation PMR sur un bâtiment neuf, il n'y a pas de dérogation possible sur la réglementation. Il faut des espaces d'usage et de manœuvre qui induisent que le sas en lui-même face quasiment 2,20m de profondeur sur un espace qui fait un peu moins de 10 m de large, ça risque de prendre de la place. Il faut l'étudier, nous ferons des propositions le plus rapidement possible.

M le Maire : est-il possible d'envisager des portes coulissantes.

Mr Reach : cela va être compliqué. En termes d'acoustique, la porte coulissante est moins performante qu'une porte battante que l'on sait rendre parfaitement étanche, à moins d'utiliser un dispositif à compression de joints, le panneau coulisse et ensuite se rabat, mais ce n'est pas compatible avec l'usage souhaité.

M le Maire : peut-on envisager au moins les portes donnant sur l'extérieur coulissantes, ne bloquant pas ainsi les gens à l'extérieur.

Mr Reach : le dépôt d'un permis de construire doit respecter la conformité à l'urbanisme réglementaire. Le déplacement d'une porte, si elle respecte les distances, qu'elle soit coulissante ou ouvrante, du moment qu'elle est au même endroit cela ne change rien au dépôt du permis de construire et ne gêne pas du tout.

M le Maire : le hall dont le sol sera en béton ciré fera tampon entre l'extérieur et la salle. Il ne sera peut-être pas nécessaire de faire un sas si on installe une porte coulissante extérieure. Pour l'acoustique le niveau sonore sera déjà diminué en raison de la présence du hall.

Mr Reach : on peut aussi imaginer que l'on renforce un petit peu la performance acoustique de la porte intérieure pour s'autoriser des portes coulissantes moins performantes mais fermées en permanence.

Mme Segura : est-il bien prévu des panneaux solaires.

Mr Reach : ils sont en option, s'ils rentrent dans le coût prévu ils seront sélectionnés, dans le cas contraire ils ne le seront pas.

Mme Segura : je suis choquée, alors que l'on parle de développement durable en permanence, vous me dites que pour un bâtiment public, le panneau photovoltaïque est une option ; cela me dérange.

Mr Reach : nous sommes garants de l'équilibre budgétaire global, il s'avère que pour l'équipe de maîtres d'œuvres, des choix techniques et architecturaux doivent être faits. Si on nous dit vous avez le budget, on ne les met pas en option. A minima ce qui est prévu, ce sont les renforts structures pour que le bâtiment puisse les accueillir dans un futur proche si nécessaire, cela est prévu dans l'offre de base.

Mme Segura : les sommes engagées dans l'investissement se récupèrent dans les années futures sur le fonctionnement.

M le Maire : nous envisageons sérieusement l'installation d'une géothermie.

Mr Reach : en ce qui concerne la géothermie, il y a une grande étude CVC qui a été lancée qui va s'accompagner de forage hydrogéologique dans un objectif d'aller chercher 50 m³/heure dans la nappe phréatique située en dessous du parc afin d'alimenter en chaud et en froid aussi bien la salle

multifonctions que le château et le bâtiment moderne annexe du château. Ce projet d'envergure est en phase d'étude et s'il y a un débit suffisant dans la nappe, il pourrait basculer assez vite dans une phase de conception. On est sur une production de chaud et de froid 100 % énergie verte qui apportera des garanties. Le photovoltaïque selon un ensemble d'études techniques thermiques de gain coût/avantage, en termes de retour sur investissement est moins conséquent que la géothermie.

M le Maire : Nous pourrions installer des panneaux photovoltaïques sur les autres toitures, notamment des dépendances du château.

Mme Segura : on ne peut pas investir énormément pour un projet qui n'est pas indispensable et au top. A un moment donné, il est évident que les collectivités doivent montrer l'exemple en matière de développement durable, un bâtiment se construit, neuf, on l'équipe comme il faut, si l'on n'a pas les moyens, on ne le fait pas.

M le Maire : en matière de développement durable, on n'a pas de leçons à recevoir, nous avons tout prévu, la géothermie pour la production de chaleur et de froid, éventuellement les panneaux photovoltaïques sur d'autres bâtiments. Je confirme que des études ont été faites par l'Agglo, et prouvent que le retour sur investissement est très mitigé pour le photovoltaïque.

Mme Segura : à titre personnel j'ai une installation de panneaux et le retour sur investissement n'est pas négligeable. Il y aura certainement des choses à changer avant, en attendant en termes de consommation c'est incroyable.

Mme Reix les études menées dans les communes de l'Agglo portent sur toutes les toitures susceptibles d'accueillir du photovoltaïque. Notamment à Jassans, ont été repérés par exemple : les toits des écoles et bâtiments communaux. Si nous procédons à ces installations et que nous utilisons cette énergie récupérée en autoconsommation, là, effectivement, l'autoconsommation permettra d'alimenter des bâtiments communaux puisqu'en passant par les compteurs LINKY on n'est pas obligé d'avoir un photovoltaïque juste au-dessus de sa tête ; on peut répartir la consommation sur toute la commune. Si la salle multifonction n'est pas équipée de panneaux photovoltaïques, elle pourra bénéficier de l'électricité fournie par les autres bâtiments via l'auto-consommation.

Mme Segura : lors du vote du budget et du dernier débat d'orientations budgétaires j'ai indiqué que la prochaine mandature allait se retrouver un peu pieds et mains liés en termes d'investissement et de budget et cela paraît compliqué pour le prochain maire de réengager les travaux sur des bâtiments communaux pour installer des panneaux photovoltaïques.

Mr Reach : vous pensez que le panneau photovoltaïque est la condition sine qua non à la réussite d'un projet. Pourquoi l'accent n'a pas été mis sur le photovoltaïque ? il y a le côté retour sur investissement et le dépassement de nos marges budgétaires. Nous avons fait beaucoup sur les économies d'énergie, la meilleure économie étant celle qu'on ne consomme pas : pour l'électricité tout est en led, les normes des sources d'énergie sont respectées. Sur le traitement d'air nous travaillons sur des systèmes de centrales double flux, les calories de l'air extrait sont récupérées pour venir réchauffer l'air entrant. Ce sont des économies d'énergie certaines.

Sur les matériaux, nous avons préféré mettre un parquet plutôt qu'un sol en PVC, cela correspond mieux à l'image du bâtiment, notamment à côté du château. C'est du bois, c'est sain, ce n'est pas du pétrole qui vient de je ne sais où et qui dégage une pollution notamment pour les enfants qui vont fréquenter cette salle. Nous proposons des isolants bio sourcés, ils ont le meilleur déphasage en laine de bois ou en ouate de cellulose. Nous avons retenu des matériaux géo sourcés en toiture, de l'ardoise, qui ne consomment pas d'énergie contrairement à la tuile très énergivore en matière de fabrication. Nous proposons un peu de brique en élévation. Les menuiseries ne sont surtout pas en PVC, mais en aluminium ou en acier, ils sont plus énergivores, mais pour de grands formats c'est ce qui marche le mieux. Le bois demande plus d'entretien. Nous réfléchissons à la globalité du projet et ce n'est pas le photovoltaïque qui est privilégié car il a fallu atteindre un équilibre budgétaire global. On a mis le curseur et un peu plus d'argent pour une meilleure qualité ; c'est un équilibre proposé à BSA et à l'équipe municipale avec qui nous avons trouvé un accord. L'option permet de laisser la porte ouverte.

Aujourd'hui les entreprises font un peu le « yo-yo », il y a une tendance à la baisse mais on ne sait pas ce qui va se passer à la consultation l'an prochain. On essaie de faire le meilleur équilibre pour vous.

Mme Segura : au-delà du côté financier, rentabilité, fonctionnement, c'est quand même aussi un côté éthique.

Mr Reach : Quant à l'éthique, nous pourrons vous faire part au sein d'un document de toutes les dispositions que l'on prend en matière de l'environnement.

M le Maire : toutes ces dispositions, toutes ces technologies et tous ces matériaux retenus confortent ma Mr Reach à la question sur le développement durable, les efforts pour l'édification de ce bâtiment sont considérables. Ce n'est pas parce que l'on n'a pas envisagé les panneaux photovoltaïques que l'on ne fait pas des efforts par ailleurs. Rien ne nous empêchera de développer le photovoltaïque sur d'autres bâtiments qui serviront justement à diminuer le coût de l'énergie et qui pourront être répercutés sur les dépenses comme expliqué précédemment.

M Laumain : aujourd'hui est-ce que la géothermie a été retenue pour le chauffage de la salle?

Mr Reach : aujourd'hui, nous avons retenu une chaufferie gaz. Pour quelle raison : parce que c'est la meilleure Mr Reach en termes d'occupation de la salle et de consommation d'énergie. On a besoin de monter en température très vite et aujourd'hui il y a une chaudière gaz sur le site (M le Maire ajoute : deux chaudières gaz qui sont en parfait état) ; et Beaujolais Saône Aménagement fait réaliser les études actuellement pour savoir si l'on peut passer en géothermie.

M Laumain : si l'on passe en géothermie, comment est-ce que l'on amène l'eau, est-ce chauffé par le sol ?

Mr Reach : La source d'énergie vient du sol, nous lançons seulement les études, la semaine prochaine il y aura une visite sur site avec l'hydrogéologue pour repérer au mieux les emplacements pour les forages, on va chercher l'eau disponible dans la nappe et il y aura un réseau souterrain qui va amener la source d'énergie. Dans la salle, il y aurait une connexion à la centrale de traitement d'air.

En fait en géothermie il y a deux modes possibles, soit des sondes introduites dans le sol qui vont chercher l'inertie du sol, soit sur nappe. Ensuite cette source d'énergie est transformée pour chauffer la salle avec l'air.

M Laumain : je connais une salle qui est en géothermie depuis 50 ans, on sort l'eau du sol et elle passe dans des serpentins sous le plancher. Et ça se prévoit avant la construction de la salle.

Mr Reach : Vous parlez de diffusion, ce sont deux choses différentes, la source et ensuite, la diffusion pour laquelle on peut imaginer des radiateurs, des panneaux rayonnants, des convecteurs, du soufflage par air, du plancher chauffant.

En ce qui nous concerne, nous avons prévu de chauffer par l'air. Nous sommes en centrale de traitement d'air adaptable à la géothermie. On a prévu ce mode là car on est sur un type d'occupation bien spécifique, on a besoin de monter en température très vite, on n'est pas sur une occupation continue comme un logement par exemple où là ce serait pertinent de faire un plancher chauffant ou refroidissant intégré parce qu'on a une montée en température et une descente très lente. Ici, nous avons besoin tout de suite si 100 personnes arrivent de chauffer instantanément, c'est pour cela que ce mode a été prévu.

M le Maire : c'est la meilleure solution, le chauffage s'adaptera à la géothermie si on la met en place.

M Colombier : Sur les panneaux photovoltaïques, si nous avons ce débat, c'est que lors du conseil municipal du 8 juin 2022 on nous avait parlé de géothermie air/sol et de panneaux photovoltaïques. C'est ce qui avait été annoncé.

M Brize : Pour en revenir au conseil précité, on nous avait parlé de concerts, de spectacles, alors qu'il avait été précisé pas de sport et pas de spectacle dans cette salle.

M le Maire : effectivement il n'y aura pas de sport dans cette salle.

Mme Carano : En ce qui concerne les spectacles : pour le repas du CCAS, les mamies ont froid dans la salle des sports, on est obligé de monter le chauffage à 25 ou 26 on ne fait pas d'économie, et cette salle sera adaptée pour ce genre d'activité que l'on peut qualifier de spectacle puisque l'on danse.

Mme Pieri : concernant les nuisances de bruit, est-ce que tout est prévu ?

L'acousticien : dès l'étude de la conception de cet ouvrage, il a été présenté avec insistance la nécessité d'éviter toute ouverture vers le Sud afin de protéger le voisinage constitué d'habitations proches.

Le système son de la salle sera réduit en décibels, n'importe quel DJ ou locataire de la salle devra se conformer à ce système. S'il dépasse en décibels, la sono se coupera automatiquement.

Mme Pieri : je suis inquiète pour les riverains car plusieurs possibilités pour se brancher sur une autre prise qui ne sera pas protégée doivent exister, notamment à l'aide d'une rallonge.

L'acousticien : Non, il n'y aura que des prises protégées sur l'ensemble du système de hauts parleurs.

M Andreo : s'il s'agit d'un orchestre instrumental, il n'a pas besoin du son si c'est un système compatible multi usage, home cinéma, musique, chansons.

Mme Segura : il y a un système son à l'espace Paul Colombel, la gymnastique ne s'en sert pas pour les galas, elle a sa propre régie et ses propres enceintes. Un prestataire pour un mariage peut faire exactement la même chose. Et si moi je viens avec mon téléphone et 4 enceintes BOZ qui montent jusqu'au plafond je n'ai pas besoin de système son. Je me fais un peu l'avocat du diable car les riverains s'inquiètent énormément et il y a aussi des professionnels de la transgression. Je regrette que l'on n'ait pas eu une présentation du projet plus tôt. Si l'on avait pu discuter de tout cela on aurait certainement pu lever des doutes, les questions seraient moins nombreuses. Il faut que ce soit noté dans le PV du conseil afin que les riverains puissent avoir des précisions.

Mme Reix : sur les transgressions on peut aller très loin dans la liste ! il y aura une convention et l'on va travailler sur un règlement de cette salle. Les règles d'utilisation devront être respectées.

M Colas : C'est quand même simple de mettre les interdictions dans le règlement intérieur.

Mme Reix : un gardien sera installé sur le site et il sera là aussi pour veiller à la tranquillité des lieux et interviendra en cas de besoin si les décibels s'envolent.

Mr Reach : Avec l'électricien, nous allons étudier la possibilité du contrôle d'un plus grand nombre de prises. Il peut y avoir aussi un enregistrement des dépassements suivant l'horaire, quand cet enregistrement dépassera vous pourrez sévir, il n'y a rien d'absolu, mais on peut élargir le champ de contrôle.

M Colas : Est-il possible d'avoir un limiteur qui baisse progressivement plutôt que de couper complètement. Et combien de « dB » on rajoute à l'extérieur ?

L'acousticien : on peut faire des compresseurs qui vont effectivement compresser le son pour être sûr de ne pas dépasser un certain niveau sonore, mais le compresseur peut agir sur une chaîne de sonorisation, il ne peut pas agir sur un système portatif avec lequel un utilisateur viendrait.

C'est tout à fait possible mais sur une chaîne sonore en place. Le projet est dimensionné, des mesures ont été faites qui ont montré qu'au plus calme de la nuit le niveau sonore moyen était de 39 dBa dans l'environnement du projet. On a le droit à une émergence de 3 décibels de l'élévation du niveau sonore, ça veut dire que l'on a le droit de faire le même niveau de bruit, mais le niveau propre de la salle ne doit pas dépasser celui qui existe déjà, c'est ce qui garantit dans l'esprit de la réglementation, l'absence de gêne. Autrefois il y avait une tolérance plus importante sur la musique amplifiée, mais la réglementation s'est renforcée en 2017 : la musique amplifiée, de jour ou de nuit ne doit pas dépasser le niveau de bruit habituel. On se cale sur la mesure au plus calme de la nuit, et c'est ce niveau sonore que l'on va s'assurer à ne pas dépasser lorsque à l'intérieur de la salle, on pratique jusqu'à 95 dBa.

M Colas : c'est parfait car 3 décibels c'est détectable à l'oreille.

L'acousticien : c'est bien ainsi que s'appuie la réglementation sur la perception humaine pour caler ses exigences. Ont été pris en compte également les sons plus graves que ceux pris en compte par la réglementation.

Mme Pieri : au niveau des décibels par rapport à ce système qui coupe la musique, cela prend-il en compte les décibels de la musique plus ceux des gens qui font du bruit dans la salle et qui vont chanter, Est-ce le bruit global ?

Mr Reach : oui, si l'on applaudit très fort, c'est difficile de faire plus de 95 dBa, mais dans le principe oui. C'est un microphone, placé à un endroit dans la salle et avec un réglage du boîtier qui contrôle le niveau sonore des graves aux aigus par tranche de fréquence, pas seulement au niveau global, mais bien des graves aux aigus pour respecter les objectifs de niveaux sonores à ne pas dépasser dans le voisinage le plus proche.

Mme Pieri : peut-il y avoir une cellule au niveau du sas d'entrée, car si l'été il fait très chaud et que dans le parc ils font la foire, cela pourrait couper l'électricité de l'entrée de la salle, est-ce que ça existe ? Je pense aux gens qui vont boire, au bruit des voitures, aux claquements de portes tard dans la nuit, à ceux qui vont klaxonner... on ne peut pas le maîtriser. L'attitude des gens est de moins en moins respectueuse, ils se foutent des règles et n'ont plus de respect.

L'acousticien : à l'inverse, les systèmes coercitifs ne résoudront jamais tous les problèmes. Par exemple une expérience a porté ses fruits pour un public d'adolescents qui fréquentaient un bar en buvant des bières sur la terrasse pour pouvoir fumer en même temps, cela gênait les riverains, ils ont mis des lumières rouge fluo qui mettaient en évidence l'acné des étudiants ! on peut être imaginatif.

M le Maire : vous avez bien compris qu'une multitude de précautions vont être mises en place pour qu'il n'y ait pas de gêne pour le voisinage ; même si le son monte à 95 décibels à l'intérieur de la salle, le son à l'extérieur ne dépassera pas 39 décibels.

M le Maire remercie les intervenants concepteurs du projet qui ont énormément assisté les élus dans ce dossier et qui vont continuer.

Mme Segura les félicite pour la beauté du projet.

Mme Segura : je m'étonne qu'on n'aborde pas l'aspect financier.

M le Maire : il sera abordé au prochain conseil.

Mme Segura : je m'interroge sur le fait de voter le dépôt du permis de construire si les données financières ne sont pas présentées. Avant de savoir ce que je signe, j'aime bien voir ce que j'achète.

M le Maire : Il s'agit d'un montant d'environ 5 300 000,00 € TTC pour la réalisation de ce bâtiment toutes dépenses comprises y compris les honoraires. Nous récupérerons la TVA sur le montant annoncé.

Mme Segura : cela fait plusieurs conseils que l'on vote des avenants pour augmenter les budgets des différents travaux, il y en a encore dans ce conseil, on vote l'augmentation du budget pour le deuxième avenant de la rénovation de la cantine Monplaisir.

Mme Reix : il porte le total du dépassement par rapport au marché de travaux de 5,35 % ce qui est minime.

Mme Segura : oui mais tous les travaux engagés sur la commune ont fait l'objet d'avenants.

M le Maire : cela se pratique partout, ces sommes sont données sur des calculs de coûts actuels qui sont au plus fort. On constate aujourd'hui une baisse du coût des matériaux. A la consultation des entreprises nous aurons peut-être de bonnes surprises à la baisse.

M Chuzeville : c'est vraiment la conjoncture actuelle qui fait que le coût des matériaux baisse car on a une baisse moyenne de 40 % des constructions sur la France et le prix des matériaux redescend à la baisse, l'année 2024 devrait être largement plus favorable que cette période actuelle ».

Mme Reix : les marchés de base s'appuient sur les estimations de la maîtrise d'œuvre, ils sont toujours sujets à des modifications. Je n'ai jamais vu un seul chantier se terminer sans qu'il y ait un avenant ou deux, c'est la vie des travaux, en plus ou en moins, avec toujours des évolutions dues au bureau de contrôle, aux aléas de chantier, il y a aussi l'évolution des besoins qui apparaissent au fur et à mesure des constructions.

Mme Segura : lors d'un précédent conseil il y a moins d'un an nous avons voté 700 000 € en plus, j'avais fait le calcul pendant le conseil, là on remet encore la main au porte-monnaie. On part sur une estimation de 5 300 000 € TTC, on est dans la moyenne entre l'hypothèse basse qui avait été donnée et l'hypothèse haute, mais j'avoue que je n'y crois pas bien. Pour moi ça fait beaucoup : la mairie va déménager pour un beau projet, les travaux sont à faire, pour le centre culturel, les travaux restent à faire, dans les écoles, la cantine Monplaisir a été refaite, et il y avait le projet de revoir l'école de Champ Bouvier, quant aux peintures de l'église, elles ne sont toujours pas faites.

M le Maire : c'est mon vœu le plus cher de faire rénover les peintures de l'église, mais amène moi deux millions d'euros !

Mme Segura : et bien ils sont là, car pour moi cette salle n'est absolument pas dans les priorités de la mairie.

M le Maire : c'est un souhait de toutes les associations et je rappelle que nous avons été élus sur un programme dans lequel cette salle multifonctions était inscrite.

Mme Segura : il y a un problème de minutage, la salle des fêtes n'était pas dans mon programme, je ne voyais pas l'intérêt d'une salle de cette ampleur. A mon sens, avant de lancer une salle des fêtes qui est très belle mais qui reste accessoire, il y a quand même d'autres projets à réaliser en urgence. Si on veut déménager la mairie, il faut déjà réaliser les travaux dans la nouvelle mairie, si on veut avoir un centre culturel, il faut le financer ; je ne veux plus entendre encore une décision modificative du budget, j'ai l'impression que l'on déshabille Paul pour habiller Jacques.

M le Maire : mais qui ne fait pas dans une commune de décisions modificatives ? les nôtres sont minimes.

Mme Segura : on parle d'un investissement de 5 300 000 €.

M le Maire : il a toujours été annoncé

Mme Segura : pour moi les priorités sont les peintures de l'église

M le Maire : nous avons été élus pour ce programme que l'on met en œuvre, on « n'entourloupe » personne.

Mme Segura : être élu pour un programme c'est très bien, mais l'étang, par exemple, vous n'allez pas le faire parce qu'il n'y en a pas l'utilité. Cela n'a rien de personnel, il y a des priorités, et c'est pourquoi je voterai contre le dépôt de ce permis.

M le Maire : c'est votre point de vue, pas celui de l'équipe élue. Mon estimation première était la bonne, j'avais annoncé 5 millions d'euros pour cette salle multifonctions.

Mme Segura : le banc de l'église doit être changé, il y en a pour 4 000 € et il a été répondu que c'est trop cher, cela me pose un problème.

M le Maire : l'achat de ce banc sera inscrit au budget 2024.

Mme Reix : la nécessité d'une salle des fêtes pour notre équipe est une évidence, on n'a pas vraiment de salle des fêtes à Jassans. La petite salle actuelle ne contient même pas 200 personnes, cela ne correspond pas au besoin d'une population comme celle de Jassans qui va augmenter dans un avenir proche.

M Favier : c'est un souhait non seulement de la population mais très attendu par les associations.

Mme Segura : cela servira au repas des anciens et au bal des conscrits, ce n'est pas beaucoup.

Mme Carano : il y a aussi les lotos.

M Favier : le basket pourra bénéficier de plus d'heures dans la salle polyvalente. A l'école gymnique vous avez une salle très grande.

Mme Segura : nous avons besoin de matériels qui tiennent de la place.

Mme Allain Monnier : il se dit aux alentours qu'à Jassans, on fait beaucoup pour les associations.

Mme Segura : je ne veux pas entendre que c'est une salle pour toutes les associations et que toutes la plébiscitent, car ce n'est pas ce que j'entends dire autour de moi.

M Favier : tous les jours de la semaine des créneaux horaires multiples serviront aux associations ; elle ne sera pas réservée uniquement pour les mariages ou les concerts, elle va servir à beaucoup d'associations.

M Colombier : vous prenez en compte les associations, mais pas les administrés de la commune, les associations n'en sont qu'une partie.

Les différents éléments nécessaires acoustiques, c'est très bien, mais nous demandons à ce que M le Maire et sa majorité fasse un referendum auprès de nos concitoyens pour le coût d'utilité de cette salle. Il n'y a pas eu de réunion publique alors qu'elle avait été annoncée au conseil du 8 juin, il n'y a pas eu d'actualités sur le site internet pour présenter cette salle de plus de 5 millions alors que dans les écoles il y a besoin de climatisation, de pièces pour rafraîchir nos enfants, on parle de nos futurs enfants, il y a plein de choses à faire, notamment à la maternelle de Champ Bouvier, il faut aller voir les portes et les fenêtres de ces écoles, c'est votre rôle.

Mme Reix : la porte problématique dont parle M Colombier à l'école maternelle vient d'être changée. Les études thermiques vont être programmées, nous serons aidés par l'Agglo en cela. Toutes les écoles de Jassans sont concernées pour une future remise en état des isolations et des ouvrants. C'est une priorité parallèle.

Le débat est clos.

Le conseil, après avoir délibéré à la majorité par 22 voix pour et 6 contre (Mme PIERI, M Colombier, M Ozenfant, M Brize, M Chetail, Mme Segura), autorise M le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire pour la construction de cette salle multifonctions et tous les documents y afférant.

2023.10.02 BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2/2023

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications dans le budget de la commune en section de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, par rapport au budget primitif 2023.

Mme Allain Monnier explique la décision modificative détaillée et ajoute qu'il est tout à fait normal de mettre en place des décisions modificatives car les choses évoluent en cours d'exercice et l'on ne peut pas tout prévoir de façon définitive.

Il est proposé de modifier le budget ainsi en :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

en dépenses

Chapitre 011 Charges à caractères générales

Repas de la cantine :	+ 10 000€
Eau et assainissement :	+ 10 000€
Produit des traitements :	+ 3 500€
Entretien réparation bâtiment :	+ 10 000€
Matériel roulant dont balayeuse :	+ 10 000€

Autre prime assurance :	+ 10 000€
Versement organismes formation :	+ 25 400€
Concours div cotisation adhésion CAUE :	+ 600€
Taxe foncière château :	+ 23 000€
Taxe ordures ménagères du château :	+ 7 000€
Taxes et impôts sur véhicules :	+ 500 €
Electricité énergie	- 110 000€
<u>Chapitre 012 : Charges de personnel</u>	+ 35 000€
<u>Chapitre 014 : Atténuations de produits</u> : FPIC	+ 1 200€
<u>Chapitre 023 : Autofinancement à la section de fonctionnement</u> :	- 78 200€

Total des dépenses de fonctionnement : - 42 000€

en recettes

Taxe sur l'électricité	+ 10 000€
FCTVA de fonctionnement	+ 6 000€
Autres produits divers gestion courante	+ 60 000€
Libéralités reçues (régul cession matériels)	+ 2 000€
Diminution de la DSR	- 120 000€

Total des recettes de fonctionnement : - 42 000€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

en dépenses

Opérations d'ordre 2313	+ 50 000€
Cantine monplaisir	+ 25 000€
Programme voirie 2023	- 3 200€

Total des dépenses d'investissement : + 71 800€

en recettes

Subvention DETR cantine Montplaisir :	+ 100 000 €
Opération d'ordre 238	+ 50 000€
Virement de la section de fonctionnement	- 78 200€

Total des recettes d'investissement : + 71 800€

Globalement la décision modificative s'élève à + 29 800€, en dépenses et en recettes toutes sections confondues, par rapport au budget primitif.

Le conseil à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2/2023 du budget 2023 de la commune, comme présentée ci-dessus.

2023.10.03 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL DE JASSANS

Monsieur le Maire expose que par décision du maire en date du 27 juillet 2023, un acompte de 60 000€ sur la subvention annuelle a été versé à Alfa3A.

Au budget prévisionnel 2023, une subvention de 120 000€ a été prévue pour l'animation et la gestion du centre social pour l'année 2023.

Il s'agit de délibérer pour fixer cette subvention à 120 000€ pour cette année, afin de permettre de verser le solde en fin d'année.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 120 000€ pour l'année 2023 à l'association Alfa3A pour la gestion du centre social de Jassans, comme indiqué ci-dessus et dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

2023.10.04 RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA MATERNELLE MONPLAISIR - AVENANTS AU MARCHE

M le Maire rappelle que pour le réaménagement de la cantine de la maternelle Monplaisir, les marchés ont été attribués lors de la séance du 11 mai, et des avenants ont été validés en juillet 2023.

Des modifications en cours de chantier doivent être apportées essentiellement sur la création d'une ouverture en sous œuvre, mise en place d'un doublage en BA13, de reprise des faïences blanches et des blocs portes de communication.

Il s'agit d'autoriser M le Maire à signer les avenants comme ci-dessous :

	Montant initial € HT + avenants validés	Avenants € HT	Nouveau montant du marché € HT
LOT N° 01 - Démolitions – Maçonnerie - VRD EIFFAGE CONSTRUCTION Lyon (69)	65 751,80	+ 1 735,00 Avenant n°2	67 486,80
LOT N° 03 - Plâtrerie - peinture – faux plafonds EIFFAGE CONSTRUCTION Lyon (69)	24 721,32	+ 6 047,76 Avenant n°2	30 769,08
LOT N°04 – Menuiseries intérieures bois EIFFAGE CONSTRUCTION Lyon (69)	14 300,00	+ 5 663,00 Avenant n°1	19 963,00
LOT N° 05 - Carrelage - Faïence EIFFAGE CONSTRUCTION Lyon (69)	11 471,20	+ 1 875,00 Avenant n°2	13 346,20
TOTAL des avenants		+ 15 320,76	

Le conseil, à l'unanimité,

- AUTORISE M Le Maire à signer tous les avenants comme énoncés ci-dessus ;
- AUTORISE M le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Mme Segura : entre l'avenant numéro 1 et l'avenant de ce soir, on est à plus 18 000€ HT sur ce chantier et je trouve hallucinant que les gens qui font les devis n'envisagent pas les choses un peu plus justement. Concernant les barres anti panique, on est dans un établissement recevant du public très jeune, je ne comprends pas que ce ne soit pas acté dès le départ.

Pour les anti-pinces doigts, comme on est avec des petits enfants, c'est d'une logique implacable.

Un professionnel qui vient faire un devis doit percuter un minimum.

Mme Reix : Concernant ces dépenses, si elles avaient été prévues dès le départ, cela aurait augmenté le prix du marché de base, donc le coût aurait été le même. Un dépassement de 18 089€ sur un marché de base de 330 000€ cela reste faible. Habituellement, on prévoit une marge de 10 % sur les travaux lorsqu'on calcule les marges de dépassement et la maîtrise des coûts pour ce marché a été très raisonnable.

M le Maire ajoute qu'il est difficile de faire mieux que 5 %.

Mme Segura : je n'ai rien contre la gestion de l'équipe municipale mais c'est un sport national aujourd'hui ; on sait que lorsqu'on vote un devis, de toute façon il va coûter 10 % de plus au minimum, c'est ce principe que je trouve aberrant.

Mme Reix : c'est incontournable dans la vie des chantiers, il y a toujours des surprises. Le temps est fini où les collectivités étaient prises pour des « bonnes poires » et nous veillons particulièrement aux dépenses.

2023.10.05 ACQUISITION D'UNE PARCELLE – LA MADONE

Par courrier en date du 2 mai 2022, Mme Marthe Marie Coudurier-Curveur nous signale qu'elle est la propriétaire de la parcelle AL 0197 de 84 centiares, rue de la mairie, sur laquelle est érigée la statue La Madone.

La volonté de ses parents, Monsieur et Madame Jean FAVROT, était de la céder à la commune pour l'euro symbolique.

Il s'agit d'accepter cette proposition et d'autoriser M le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents y afférant.

Le conseil, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir la parcelle AL 0197 de 84 centiares, de Mme Marthe Marie Coudurier-Curveur, rue de la mairie, emplacement de la Madone, pour l'euro symbolique ;
- AUTORISE M le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents se rapportant à ce dossier.

2023.10.06 DELEGATION DONNEE AU MAIRE POUR LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La loi 3DS (n°2022-217 du 21 février 2022) donne la possibilité au conseil municipal de déléguer à l'exécutif l'admission en non-valeur (ANV) des créances irrécouvrables, lorsque les montants sont faibles.

M le Maire indique que jusqu'à présent, quand nous ne pouvions pas recouvrer ces créances, c'est le conseil municipal qui devait voter pour l'admission en non-valeur de ces sommes. La nouvelle loi va permettre aux maires de décider sans en référer au conseil municipal, de prendre en admission en non-valeur des sommes inférieures à 100€ pour simplifier les choses.

Pour être mise en œuvre, cette mesure nécessite au préalable un vote au conseil municipal, afin d'étendre la délégation du Maire.

Il s'agit de délibérer pour donner cette délégation au maire et fixer le montant maximum des créances pouvant être admises en non-valeur directement par le Maire à 100€ maximum comme le prévoit le décret.

Le conseil, à l'unanimité, décide de donner délégation au maire pour l'admission en non-valeur (ANV) des créances irrécouvrables dans la limite maximum de 100€, pour la durée de son mandat.

2023.10.07 STADE DE FOOTBALL – DEMANDE DE SUBVENTION

M le Maire expose au conseil que le stade de football de Jassans est, depuis sa création, doté d'un éclairage composé de 6 pylônes dotés de projecteurs à iodure de sodium extrêmement énergivores.

La municipalité envisage le remplacement de l'éclairage actuel de deux terrains par un éclairage LED qui permettrait des économies substantielles de consommation tout en disposant d'un matériel plus fiable et plus respectueux de l'environnement.

Le montant des travaux est estimé à 50 932,59€ HT pour le stade synthétique, et 20 519,08€ pour le stade en herbe.

Il s'agit d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subvention :

- à la Préfecture de l'Ain dans le cadre de la DETR,
- à la Préfecture de l'Ain dans le cadre de l'aide au soutien à l'investissement (DSIL),
- au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes,

- au Conseil Départemental de l'Ain au titre de la « transition écologique,
- au Fonds d'aide au football amateur (FAFA) mis en place par la Fédération Française de Football,
- à tout autre organisme pouvant financer ce projet.

Le conseil, à l'unanimité

- APPROUVE le projet de remplacement de l'éclairage actuel de deux terrains par un éclairage LED, montant estimatif des travaux :

- 50 932,59€ HT pour le stade synthétique,
- 20 519,08€ pour le stade en herbe.

- SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR et de l'aide au soutien à l'investissement (DSIL), de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du conseil départemental de l'Ain au titre de la « transition écologique, du Fonds d'aide au football amateur (FAFA) mis en place par la Fédération Française de Football et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

2023.10.08 AVIS SUR UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Madame l'adjointe, Marie Laure Reix, prend la présidence de l'assemblée ; M le Maire étant concerné par le sujet, sort de la salle.

Mme Reix explique que le Maire, dans le cadre de ses délégations, donne son avis sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) qui sont ensuite instruites par la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, détentrice de l'exercice du droit de préemption urbain.

La DIA n° 47 réceptionné le 28/08/2023 porte sur la cession du terrain situé au 359 avenue de la Plage et cadastré AD 153 d'une superficie de 1 753 m² appartenant aux Consorts DURAND au profit de la société CERFII.

Monsieur le Maire étant concerné dans cette vente, il est proposé que ce soit le conseil municipal qui se prononce sur l'avis à donner à cette DIA.

La commune n'ayant pas de projet connu sur ce terrain, il est proposé de donner un avis de « non-préemption » sur cette DIA et d'autoriser Mme Reix, 1ère adjointe, à le signer. Cet avis sera transmis à la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, détentrice de l'exercice du droit de préemption urbain, pour instruction de la DIA.

Le conseil, à l'unanimité,

DONNE un avis de « non-préemption » sur cette DIA ;

AUTORISE Mme Reix, 1ère adjointe, à signer l'avis sur cette DIA, qui sera ensuite instruite par la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, détentrice de l'exercice du droit de préemption urbain.

2023.10.09 SEMCODA – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS

M le Maire donne lecture du courrier en date du 21 septembre 2023, par lequel Semcoda informe la commune qu'elle envisage la réhabilitation thermique sur la commune pour les logements suivants :

- 10 logements individuels - allée de Belle cour
- 44 logements collectifs - allée de la scierie
- 29 logements collectifs – allée des boutons d'or

Le coût global de cette opération s'élève à 2 525 400€ TTC, Semcoda financera cette opération pour 25% sur ses fonds propres et contractera un emprunt de 75% soit 1 894 500€ TTC auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations (CDC).

Pour cela, Semcoda sollicite la commune pour la garantie financière de cet emprunt de 1 894 050€

Mme Allain Monnier : au 31 décembre 2022, la commune était encore à 19 100 000 € de garanties d'emprunts contractés par la municipalité précédente. Nous étions garants jusqu'à 30 millions, ça a déjà bien régressé.

M le maire : lorsque j'étais dans l'opposition, je me suis toujours opposé à garantir ces emprunts. Imaginons que SEMCODA mette la clef sous la porte, on se retrouve à rembourser ces sommes. Je propose au conseil de répondre par la négative.

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner la garantie financière à SEMCODA, pour l'emprunt projeté de réaliser pour la réhabilitation de plusieurs logements sur la commune.

2023.10.10 SDH Constructeur – MISE EN VENTE DE LOGEMENTS

M le Maire donne lecture du courrier en date du 18 juillet dernier, par lequel la Société pour le Développement de l'Habitat (SDH) Constructeur, demande l'avis de la commune pour vendre les 8 logements leur appartenant dans la copropriété de la Marina des Bords de Saône.

Ces logements seront proposés au locataire en place, s'il ne souhaite pas l'acquérir le locataire conservera son bail autant qu'il le souhaite. A la libération du logement, celui-ci sera proposé aux locataires HLM du département, puis à la vente de tierces personnes.

A l'issue de la vente, ces logements resteront pendant 10 ans dans l'inventaire des logements sociaux de la commune.

Monsieur le Maire : comme ces logements restent dans l'inventaire des logements sociaux, j'aurais tendance à dire oui.

Mme Carano : j'y suis opposée car précédemment le conseil a dit non à SEMCODA et non à DYNACITE. Il faut faire la même chose pour tous.

M le Maire : il n'y a ici que 8 logements et ce sont des conditions différentes.

Mme Allain Monnier : dans ce bâtiment il y a déjà beaucoup d'appartements en accession à la propriété, c'est mixte, cela ne concerne que quelques appartements.

Mme Reix : en préparant ce conseil, la réflexion commune était de permettre la décision de la vente dans cette copropriété différente des logements pur HLM. Ici, on donne la possibilité à des personnes avec de plus faibles revenus d'accéder à la propriété dans une résidence de type copropriété qui est en meilleur état que les HLM pour lesquels nous avons refusé. Il semble que ce soit intéressant pour ces familles de pouvoir accéder à ce type de logement dans les conditions qui sont décrites.

M Brize : a-t-on des données entre le nombre d'appartements ou maisons qui sont mis à la vente par ces offices, a-t-on la possibilité d'avoir un retour sur le pourcentage des achats par le locataire en place.

M le Maire : à Champ Bouvier par exemple, la majorité des maisons a été achetée par les locataires. Des appartements des HLM 2 et 3 ont été vendus également aux locataires.

M Brize : effectivement, pour les locataires aux moyens modestes, c'est une opportunité de devenir propriétaire.

M le Maire : un T 2 de 35 m² se vend 140 000€. Les prix de vente varient jusqu'à 210 000€ pour un T 4 de 90 m².

M Brize : effectivement aujourd'hui un T2 c'est plus souvent autour de 190 000€ pour 45 m².

M Paltriniéri : Dans ce bâtiment majoritairement composé de propriétaires, il serait bien que tous soient copropriétaires. Il vaut mieux vendre.

M Deceur : on ne peut pas comparer cette résidence avec le parc des autres bailleurs sociaux.

Mme Carano : il faut faire attention, quand on achète on a tous les frais de copropriété qui sont à payer. C'est bien beau d'acheter, sauf que les taux sont tellement élevés, on peut vite se retrouver « perdu ».

M le Maire : la banque est là pour faire l'examen de la situation, et accorder les prêts en conséquence.

Le conseil, à la majorité, par 27 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable pour la mise en vente des 8 logements appartenant à la Société pour le Développement de l'Habitat (SDH) Constructeur, dans la copropriété de la Marina des Bords de Saône.

DECISIONS DU MAIRE

D2023.06.11 :

M Le Maire a décidé de signer une convention avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX de Jassans Riottier en juin 2023.

La convention a pour objet de définir la participation financière du SIE JR pour les réfections définitives des tranchées engendrées par les travaux d'eau potable engagés par ce dernier mais prises en charge par la Commune de Jassans-Riottier.

Cette participation financière correspondra au coût de la réfection définitive des tranchées : bicouche sur la rue des Anciens Combattants et rue Maréchal Leclerc/enrobé sur la rue du Maréchal Foch/enrobé sur l'ensemble des trottoirs.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération de réfection des voies et donc des tranchées sera assurée par la Commune de Jassans-Riottier.

M le Maire : le syndicat des eaux a profité des travaux de réfection des chaussées pour faire des travaux sur le réseau d'eau potable, et donc il prend en charge une partie des travaux et des finances qui ont été avancées par la commune.

Les travaux s'élevaient à 180 000 € environ pour la réfection de ces trois rues. Le SIE JR s'engage à régler le montant de 14 888,60 € HT., non assujéti à TVA.

Il versera sa participation à l'issue des travaux engagés par la Commune de Jassans-Riottier, à réception de l'avis des sommes à payer que la commune éditera.

La superficie totale de tranchées inhérentes aux travaux d'eau potable menés par le SIE JR concernée par l'aménagement de la Commune de Jassans-Riottier est de :

- 610 m² de bicouche
- 39 T d'enrobé soit 260 m²

D2023.07.12 :

M Le Maire a décidé de modifier les crédits du budget primitif 2023 (opérations d'ordre) ainsi :

En INVESTISSEMENT :

041 – OPERATIONS PATRIMONIALES

Du compte de dépense : 2151/1463-822–vcr Programme de voirie 2021 + 21 000,00€

Au compte en recette : 238/822–vcr Programme de voirie 2021 + 21 000,00€

Afin de passer l'écriture de régularisation de l'avance consentie sur le programme de travaux du programme de travaux de voirie de 2021.

D2023.07.13 :

M Le Maire a décidé de verser un acompte de 60 000€ (soixante mille euros) à : ALFA3A Ambérieu (01) pour la gestion du centre social MOSAIQUES sur la commune pour l'année 2023, en attente de la délibération qui sera prise en octobre 2023, pour l'attribution du montant définitif annuel.

Cette subvention est prévue au budget 2023, au compte 6574.

D2023.08.14

M Le Maire a décidé de signer la convention avec l'Education Nationale et les écoles primaires de la commune, pour l'intervention au groupe scolaire de la mairie et à Champ-Bouvier d'un intervenant en anglais M DECOURTY Baptiste au statut d'auto-entrepreneur qui interviendra à compter du 4 septembre 2023 jusqu'au 28 juin 2024, pour 9 h de cours à la mairie et 3h30 de cours à Champ-Bouvier et 1h30 mn de préparation soit 14 h par semaine, au tarif de 32€ de l'heure.

D2023.09.15 :

M Le Maire a décidé de signer l'avenant n°1 avec l'entreprise REMUET TP, 80 route de Lancié 69220 Corcelles en Beaujolais, relatif au marché initial de l'opération de désamiantage et démolition des anciens haras du centre culturel de Gléteins à l'origine d'un montant de 65 797,90€HT

soit 78 957,48€TTC.

Travaux supplémentaires :

Nettoyage, dégazage, extraction et ferrailage y compris le remblaiement de la cuve de fuel pour un montant de 1 600€ HT.

Le marché est porté à 67 397,90€ HT soit 80 877,48€ TTC.

D2023.10.16 :

M Le Maire a décidé de signer la convention de gestion avec AICAR, pour l'enseignement de la musique dans les écoles pour l'année scolaire 2023/2024. Cette convention détermine les jours et heures d'intervention des musiciens dans les écoles primaires et maternelles, comme suit :

M Nicolas MARTIN : 517h50 à 32€ soit 16 560€, soit 1 380,00€ pendant 12 mois.

Du 11 septembre 2023 au 28 juin 2024.

M Pascal BICREL : 214H50 à 28€ de l'heure soit 6 864,00€, soit 572,00€ pendant 12 mois.

Du 11 septembre 2023 au 28 juin 2024.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS Sylvie SEGURA

Je veux parler de l'inquiétude des riverains du centre de secours vers le Marmont qui pour certains envisagent de vendre et de partir parce qu'ils craignent que cela ne devienne plus vivable. Quand est ce que la course à la construction va s'arrêter ?

La circulation à Jassans est de pire en pire : pour aller au travail en dehors de Jassans mais aussi pour en revenir.

Je suis très inquiète également des futurs travaux sur le pont de Jassans car la circulation va devenir problématique pour une grande partie de la population. Les commerçants et toutes les associations de Jassans vont voir leurs activités fortement impactées. Il y a énormément de personnes de l'extérieur qui viennent fréquenter nos associations, que ce soit les caladois ou les habitants du beaujolais.

Quelles solutions vont être mises en place pour pallier à cela ? Quand les travaux sont-ils prévus et pour combien de temps ?

Mme Reix : Dans le cadre des OAP qui vont être définies dans le nouveau PLUJH il a été décidé de mener une étude urbanistique qui portera non seulement sur l'habitat et son implantation mais également sur tout le plan de circulation du centre-ville. Il paraît important d'apporter cette précision car c'est une préoccupation qui sera étudiée de près avec des spécialistes qui vont se pencher sur la question et nous conseiller sur ce qu'il faut faire pour améliorer la situation

M le Maire : ces cabinets spécialisés seront à même de trouver des solutions, par exemple ce contournement du centre-ville par la rue Berlioz n'est pas fonctionnel, il va falloir envisager un vrai carrefour avec un rond-point ou des feux, avec des réserves foncières pour l'avenir.

Sur le pont, on ne sait rien, il y a une réunion prévue le 27 octobre 2023 organisée par les deux départements, mais c'est le département de l'Ain pour le pont de Frans qui a autorité. Nous sommes conviés à y participer et nous vous ferons remonter les informations. Ces travaux sont nécessaires, il y a des faiblesses des poutres qui tiennent le tablier du pont décelées par des enregistrements sur deux ans, il va falloir faire des travaux pour solidifier ces poutres. Il semblerait qu'il ait été annoncé une fermeture du pont pendant 18 mois.

Dans 10 jours il y a une réunion, à ce jour nous n'allons pas nous engager sur des annonces qui seraient obsolètes, il faut patienter pour avoir des explications plausibles qui s'appuient sur ce qui sera annoncé par le département.

Mme Segura : si les travaux durent 18 mois et que le pont est fermé complètement sera-t-il envisagé d'améliorer ce pont, par exemple en mettant en place des pistes cyclables.

M le Maire : il avait été envisagé de le faire par un encorbellement soit par d'autres possibilités mais encore une fois nous ne savons rien, c'est le département qui décide, nous n'avons aucune indication.

En tout cas nous poserons la question. Si le pont est fermé totalement, toute la circulation sera déviée sur le pont 2000.

Mme Reix : Ce sera l'occasion d'aborder l'étude de pistes pour répartir la circulation sur les autres points. Nous sommes en recherche de solutions.

M le Maire : il y aura un problème certain côté Rhône pour ce pont 2000 lorsque l'on arrive au rond-point vers l'usine d'engrais. Des solutions vont être envisagées, je ne sais pas lesquelles.

Mme Segura : Quel est le devenir du bâtiment des chambres du centre de convalescence ? Y-a-t-il un projet de réaménagement et si oui lequel ?

M le Maire : Au rez de chaussée se trouve l'accueil du bâtiment tel qu'il existait du temps de Korian. Il est envisagé au R +1 c'est-à-dire au niveau de la pelouse, de créer un appartement pour le gardien et le reste des locaux sera destiné à entreposer les archives de la commune. Les archives très nombreuses se trouvent actuellement sous le toit. Il faut les installer dans un lieu sécurisé et capable de soutenir leur poids.

Il est envisagé au R+2 de transférer l'inspection académique. Le reste des locaux pourront être des espaces de « coworking », espaces de travail à partager pour des professionnels indépendants, c'est une des pistes.

En ce qui concerne le R+3, ce seront des locaux pour les associations

Mme Segura : il y a des pistes intéressantes, est-ce que à un moment donné on peut être associé à un projet d'aménagement pour que l'on puisse aussi donner un avis.

M le Maire : Vous êtes les bienvenus. Les réunions qui ont eu lieu concernaient surtout le logement du gardien et le transfert des archives et de l'Inspection Académique qui s'est déplacée avec des responsables de l'académie de Lyon et sont très favorables à cette installation dans ce bâtiment. Pour le reste nous nous adapterons.

Mme Segura : ils auraient pu récupérer les locaux actuels de la mairie et mettre à disposition des salles pour l'école, il y a toute une réflexion à faire.

Mme Reix : l'école de la mairie ne manque pas d'espace, et tout le bâtiment ce serait trop.

Mme Segura : Concernant le patrimoine de Jassans, j'ai reçu une demande pour la réparation du banc de l'orgue de l'église. Ce ban est classé tout comme l'orgue, il nécessite une réparation d'environ 5000€. Anne Bourguet qui fait un travail formidable autour de l'orgue, a réussi à descendre ce prix à 4000 €, mais cela reste une réparation technique sur un meuble ancien et forcément c'est un coût.

M le Maire : ce sera inscrit au prochain budget dans trois mois.

Mme Reix : c'est la manufacture d'orgues Peter Meyer qui sera sollicitée elle a déjà réhabilité l'orgue. C'est une entreprise suisse.

Mme Segura : et pour les peintures toujours pas ?

M le Maire : non, avec Mme Allain Monnier nous avons travaillé à un emprunt de deux millions d'euros. Si on emprunte cette somme au minimum, sur 15 ans, cela va générer des annuités de 183 000€ qui vont venir encore plus grever le budget de la commune.

Mme Segura : oui mais il faudra bien le faire à un moment donné. Nous pourrions participer à des jeux concours où chacun peut donner.

M le Maire : cela pourra attendre : un emprunt de 2 millions d'euros minimum, nos finances ne nous le permettent pas de le faire actuellement sans une mise en danger des finances de la commune, mais d'ici deux ans et demi on aura peut-être de bonnes surprises, avant la fin de la mandature on envisagera ces travaux de réhabilitation.

Mme Eysseric : est-ce que des travaux pourront être faits pour les huisseries de la cure.

M le Maire : la commune a déjà fait un énorme investissement dernièrement dans la cure de Jassans.

Mme Reix : la solution des dons est intéressante. C'est très spécifique, mais cela a été fait pour la rénovation de l'orgue, pourquoi ne pas le faire pour ce type d'opération. La question du mécénat a

aussi été étudiée, mais c'est très compliqué. Nous encourageons ceux qui pourraient trouver des mécènes.

Mme Segura : est-ce qu'une "salle de blocks » a été trouvée pour l'escalade.

M le Maire : Nous n'avons pas de solution.

Mme Reix : la question date du mois de mars, M Cucherat à l'origine de cette demande n'est pas venu voir les élus.

Mme Segura : son association a vraiment progressé et le projet est toujours d'actualité.

Mme Segura : j'aimerais que le règlement intérieur du conseil municipal soit revu car entre le délai de convocation du CM (5 jours francs) et le délai pour poser des questions (48h), il ne reste que peu de temps pour se réunir, débattre et échanger. J'aimerais, soit que le conseil soit convoqué plus tôt (10j), soit que le délai de transmission des questions soit diminué (1 jour). Un conseil tous les trois mois ce n'est pas beaucoup.

M le Maire : le travail est phénoménal, le conseil se prépare à l'avance. On ne peut pas faire mieux. Nous devons nous aussi réunir nos colistiers avant le conseil. Nous sommes déjà passés du mercredi au jeudi, cela laisse 4 jours pour vous réunir. Aujourd'hui c'était exceptionnellement un mardi à cause du festival des nouvelles voix.

Mme Segura : la mairie de Villefranche a mis en place un dispositif permettant d'acquérir à prix coûtant des appareils anti-moustiques pour les particuliers. Faute de démositication, ne pourrait-on pas proposer un dispositif similaire ?

M le Maire : il y avait une explication, ce prix coûtant était en fait le prix du commerce. De plus, ces processus sont inefficaces, c'est donc une dépense inutile.

Mme Segura : comment s'est passé votre visite en Belgique? Où en est-on du Jumelage qui, je le rappelle, est un jumelage basé sur des faits historiques, ce qui est très rare et précieux ? Ottignies Louvain la neuve est une ville étudiante qui a un potentiel énorme vis-à-vis des échanges que ce soit sportif, culturel et c'est dommage que ça ne redémarre pas.

M le Maire : les échanges peuvent se faire de manière tout à fait différente. Nous avons été merveilleusement bien reçus par la Bourgmestre d'Ottignies LLN, ses échevins et ses conseillers. Les échanges ont été fructueux, en toute amitié, avec un programme fourni de visites de tout leur territoire. C'est une ville bien plus importante que Jassans, à peu près de la taille de Villefranche sur Saône, avec en leur sein une ville universitaire Louvain la neuve où il y a 15 000 étudiants, on approche des 50 000 habitants.

A propos du jumelage, lorsque nous avons été reçus officiellement à la mairie d'Ottignies, Annie Galban Leclef a pris la parole et a déclaré entre autres à propos des comités de jumelage :

« Au fil du temps, ces comités s'en sont tenus presque uniquement à des rencontres d'amis. Depuis 2013, un partenariat avec eux et nos administrations respectives était devenu quasiment impossible pour promouvoir des échanges constructifs. En 2014, les mandataires de nos deux villes se sont concertés pour donner un autre sens, une autre orientation à nos échanges. En septembre 2014, avec la précieuse collaboration du comité des fêtes de Wallonie, nous avons organisé une première rencontre à Ottignies LLN dans le cadre du cinquantième anniversaire du jumelage. A ce moment là de véritables liens se sont créés entre nous, il était clair pour nous que nous allions construire ensemble une nouvelle dynamique pour le futur. En 2017 nous avons été chaleureusement accueillis chez vous dans le cadre du festival des musiques du monde, celles et ceux qui faisaient partie de notre délégation étaient subjugués par ce merveilleux week-end que vous nous avez offert. Ce souvenir reste gravé dans nos mémoires. Nous nous étions promis de nous voir rapidement à Ottignies, hélas la crise sanitaire en a décidé autrement. Toutefois pendant cette longue période de confinement nous sommes restés en contact étroit. Les rencontres que nous partageons depuis 10 ans se déroulent toujours dans une ambiance chaleureuse et extrêmement conviviale, ce qui me rassure pour l'avenir, c'est que l'ensemble des conseillers de Jassans et d'Ottignies, quelque soit leur appartenance politique ont à

cœur de poursuivre nos échanges, cela est vraiment de bon augure pour assurer la pérennité de nos liens.

M le Maire : je confirme qu'il n'y a plus de comité de jumelage en Belgique, la convention établie entre la mairie de Jassans-Riottier et le Comité de jumelage de Jassans, signée le 4 mars 2015, a expiré le 31 décembre 2019. Dans ces conditions, nous avons donné une autre orientation aux échanges entre nos deux villes pour construire une nouvelle dynamique qui trouve sa source dans les échanges entre les deux municipalités et ainsi assurer la pérennité de nos liens sans qu'il soit fait état des comités de jumelage. De facto, ces comités n'ont plus lieu d'être. Voilà notre position. Il n'y a plus de comité chez les Belges, l'échange n'est plus possible.

QUESTIONS Christian ANDREO :

Concernant les travaux du futur centre culturel et musical de Jassans, c'est un projet qui est magnifique même s'il coûte cher, avez-vous une date de démarrage ?

M Phulpin : l'appel d'offres a été lancé, la date limite de réponse est prévue fin octobre, les négociations vont s'ouvrir début novembre, 3 entreprises seront retenues par lot, le choix devrait se faire vers le 15 novembre au plus tard pour un démarrage des travaux espérés dans la première quinzaine de décembre. Des réunions seront organisées avant, une fois que l'appel d'offres sera fait, une réunion publique sera mise en place pour informer officiellement la population Jassanaise de ce projet. Nous allons nous réunir avec les locataires actuels pour leur expliquer le déroulement de ces travaux qui devraient durer un an. Si tout se passe bien, l'inauguration de ce centre devrait se faire au printemps 2025. Des subventions sont attendues, d'autres vont arriver, nous travaillons beaucoup sur le fonctionnement pour que l'on puisse présenter le travail fait au niveau du fonctionnement de ce centre et de l'état des conventions ou contrats passés notamment avec l'Agglo, le conservatoire etc. En fait pour nous il faut que ce centre culturel s'il est beau sur le plan esthétique, puisse marcher aussi sur le plan fonctionnel. C'est tout le travail qui a été entrepris depuis 6 mois avec toute une série d'acteurs et vous aurez donc les premières conclusions de ce travail en début d'année prochaine.

M Andreo : Concernant le séjour en Belgique, je confirme qu'il s'est très bien passé ; un échange constructif avec les élus locaux qui n'ont pas fait de différence entre les élus de la majorité et ma position, ce qui était appréciable. Je voudrais quand même remercier ceux qui ont créé ce Comité de jumelage pour le travail qui a été fait pendant de nombreuses années. A un moment donné effectivement vu l'état de communication et de projets communs avec la municipalité et le comité de jumelage, il faut tourner la page. J'assume cette phrase, je n'ai rien contre les personnes qui sont au comité de jumelage actuellement. Il faut effectivement repenser ces liens avec la Belgique ; ou avec une autre ville dans un autre pays.

Mme Segura : je veux être sûre que les liens soient maintenus car pour notre jeunesse c'est une chance d'être jumelée avec une ville universitaire et j'aimerais que l'on puisse mettre en place de vrais échanges sportifs, culturels mais pas seulement, voyage scolaire, etc.

Mme Reix : je suis bien d'accord, mais le comité de jumelage n'existe plus parce que ces échanges n'existaient plus, ils se sont éteints au fil du temps. Plus rien n'a été mis en place pour des échanges entre jeunes ou associations sportives ou culturelles, il n'y avait plus que ces liens de rencontre entre amis.

M le Maire : ces liens sont maintenus et consolidés.

Mme Segura : je me souviens qu'il y avait des rencontres quand j'étais petite avec les associations.

M le Maire : Annie Galban a bien précisé que ces rencontres ne consisteront pas seulement à faire un bon repas autour d'une table.

M Laumain : cela va être compliqué pour les échanges entre une ville de 50 000 habitants et une de 7 000 habitants. Quand le jumelage a débuté c'était avec Limelette, village correspondant à notre commune au niveau habitants et il était plus facile de motiver les personnes.

M le Maire : nous devrions les recevoir avant la fin de la mandature et à ce moment là les présidents d'associations intéressés seront invités à venir discuter avec les élus Belges.

M Favier : j'ai rencontré leur président du comité des fêtes, et il a proposé aussitôt d'en parler aux présidents sportifs Belges qui ont déjà une demande du club de rugby. Ils ont des élections l'an prochain, ils ne s'avancent pas trop pour l'instant.

QUESTIONS de M BRIZE :

M Brize demande si l'information sur le comité de jumelage a été communiquée à notre comité de jumelage de Jassans.

M le Maire : non, cela n'a pas encore été fait.

M Favier : ils vont être convoqués pour officialiser l'information.

M Colombier souligne que l'équipe d'opposition « Un Nouvel Élan pour Jassans-Riottier » avait formulé des questions diverses qui n'ont pas pu être examinées en regard des échanges et de la durée du conseil du 17 octobre dernier. Nous vous avons donc proposé de les reporter lors du prochain conseil municipal.

Mme Carano : avant de clore ce conseil, je vous donne les chiffres sur la sécurité, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023, émanant de la gendarmerie :

Le total d'heures de sécurité routière est passé de 626h à 433h. Il y a un manque d'effectif flagrant, nous sommes à moins 9 gendarmes entre Trévoux et Jassans.

Le nombre total d'interventions est passé de 363 à 414.

Les violences intra familiales sont passées de 14 à 31 sur Jassans.

Les tapages nocturnes sont passés de 40 à 54.

Les cambriolages sont passés de 24 à 34.

Le total des heures de présence des gendarmes sur la commune a augmenté de 4181 à 4474 h.

En ce qui concerne octobre Rose, une manifestation a eu lieu samedi 14, la commune a bien été décorée, un goûter rose aura lieu le 18 aux marronniers pour remercier les mamies qui ont tricoté pour décorer la commune.

Une marche familiale aura lieu le dimanche 5 novembre à 9h30, départ du parc de loisirs pour se rendre sur Frans environ 5 kms (M Favier s'occupe du trajet). Les adultes devront s'acquitter de 5€, et ce sera gratuit pour les enfants.

Un pot aura lieu après. Les mairies de Massieux, Ambérieux en Dombes, Frans, Toussieux, St Didier de Formans seront présentes.

Le 18 novembre à 14h30 aura lieu la marche des élus au marathon du Beaujolais, 7,5 kms pour « Courir pour elles ». Un lien sera envoyé aux élus pour s'inscrire.

Le repas du CCAS aura lieu le 19 novembre à midi. Vous êtes invités à l'apéritif et tous ceux qui veulent participer au repas, moyennant 35€ par personne, sont les bienvenus. Cette année le traiteur est DEL FORNO. Un DJ de Meximieux assurera l'animation.

La séance est levée à 23h00.

Jassans-Riottier le 25 octobre 2023.


Jean-Pierre REVERCHON
Le Maire